AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 07-16 DU 25 OCTOBRE 2007 RELATIVE AUX BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Vu la délibération n° 07-10, approuvant la révision du IX $^{\grave{\text{e}}\text{me}}$ programme de l'agence pour la période 2008-2012

DELIBERE

Article unique

Les bassins d'alimentation de captages prioritaires dans le périmètre desquels les projets peuvent bénéficier d'aides pour la maîtrise de l'occupation et de l'usage des sols et de taux d'aides majorés pour les acquisitions foncières au titre de la ligne programme 923 sont délimités géographiquement conformément au document disponible à l'Agence et intitulé "captages d'eau prioritaires du IXème programme 2007-2012".

Le Secrétaire

Directeur/de l'Agence

Guy FRADIN

Le Président du Conseil d'Administration

Pierre MUTZ